



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

CA 2014/047

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 AVRIL 2014

DELIBERATION RELATIVE AUX ADMISSIONS EN NON-VALEURS

Le 28 mars 2014, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

- ➔ a autorisé les admissions en non-valeurs soumises à son approbation pour un montant total de 7002 euros correspondant à des trop-perçus sur salaires et à des impayés de frais de scolarité (2 documents)

Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 11 avril 2014

Nombre de membres présents	16
Nombre de membres représentés	5
Nombre d'abstentions	1
Nombre de suffrages exprimés	20
Nombre de votes pour	20
Nombre de votes contre	0

Le Président,

Jean-Paul JOURDAN

Copie : Rectorat – DAF - Agence Comptable